



DISCOURS INTRODUCTIF

PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
Monsieur ARY CHALUS

8^e Conférence Territoriale de l'Action Publique
Mardi 27 Novembre 2018, 10h

1

Monsieur le Préfet,
Madame la présidente du conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités ,

Nous sommes aujourd'hui réunis en CTAP, afin d'examiner le projet de plan de convergence qui doit être signé par les collectivités et les EPCI à la fin de cette année. Il nous faut approuver formellement une stratégie de long terme, visant à réduire les écarts de développement entre notre territoire et l'Hexagone.

Ce document s'inscrit dans la continuité des orientations définies lors des Assises de l'Outre-mer et arrêtées lors de la présentation du Livre bleu.

Je rappelle que cette démarche a été voulue par le gouvernement en application de la Loi de programmation relative à l'égalité réelle entre les outre-mer et la France hexagonale, promulguée le 28 février 2017. Elle a été mise en œuvre par la Ministre des outre-mer avec le relais local de la préfecture de Guadeloupe et le plein concours des collectivités locales et des EPCI.

Les Assises visaient à faire remonter du terrain, après concertation avec les acteurs socio-professionnels et plus largement la population, des idées et propositions d'actions opérationnelles à mettre en œuvre.

Pour ma part, je considère qu'il est toujours bénéfique pour l'intérêt du Pays de prendre part à un processus de diagnostic territorial, non seulement pour ce que la Guadeloupe pourrait au final en retirer de concret, mais aussi en raison de son caractère participatif.

Mais afin de recueillir au plus près les attentes des Guadeloupéens, il est impératif que l'expression de la population soit la plus large possible, géographiquement et socialement.

En sus des rencontres et lieux de débat et d'échanges, l'État a mis en place tout un dispositif de recueil de la pensée populaire par la voie des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, permettant au final au plus grand nombre de prendre part, s'il le désirait, à cette démarche.

Tout ce travail d'écoute, d'échanges et de collecte des informations auprès de la population a permis l'élaboration du Livre Bleu des Outre-mer. Le plan de convergence est l'aboutissement logique, à l'échelle territoriale, de cette vaste consultation populaire.

Le plan de convergence est un instrument de planification qui sera décliné en contrat intégrant les projets arrêtés par les signataires. Il définit ainsi une stratégie de co-développement économique et social permettant de fixer un horizon commun à l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire, pour une durée de dix ans.

Ce plan de convergence vise à cadrer l'action de l'État en Guadeloupe sur le long terme, en lui conférant des orientations et des actions puisées auprès du corps social et économique, simples citoyens comme acteurs économiques ou politiques.

Les services de la Préfecture ont pour mission de gérer la mise en œuvre opérationnelle en jouant un rôle « d'ensemblier » devant tenir compte des projets qui lui sont proposés. La Région, le Département et les Communautés d'agglomérations, signataires du plan, sont forces de propositions et ce sont nos contributions respectives qui doivent structurer ce document.

Le Préfet nous a saisis de cette affaire et des réunions de concertations ont eu lieu entre services techniques.

À force de dialogue et de réunions, les données recueillies ont été passées au tamis de l'intérêt et de la faisabilité jusqu'à finalement produire le document qui va vous être présenté ce matin.

Naturellement, les ministères et les services de l'État ont fait valoir leur point de vue et leurs propositions. Tout ce qui a été recueilli au cours de cette phase de concertation a été analysé, trié, regroupé, hiérarchisé, traité au regard, tant des dispositions de la loi Égalité Réelle que de la maturation des projets et de la répartition des compétences entre l'État, La Région, le Département et les EPCI.



Nous arrivons au terme de la procédure devant permettre à la CTAP de donner son aval au bien-fondé de la stratégie ainsi engagée. Il est indiqué dans la loi Égalité Réelle qu'avant sa signature, ce plan de convergence doit faire l'objet d'une présentation et d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique.

Eu égard à l'importance du travail ainsi accompli, émanation directe de nos contributions, ce débat est essentiel afin d'amender et valider ce document. Ce sera alors un signal fort envoyé à l'État, sur l'unanimité dont nous devons faire preuve quant aux orientations souhaitées pour notre territoire.

Je vous remercie pour votre attention.

Ary Chalus